



Institut universitaire de hautes études internationales, Genève
Graduate Institute of International Studies, Geneva



APPEL À CONTRIBUTIONS

Forum de recherche sur le droit international de la SEDI : problèmes contemporains

Institut Universitaire de Hautes Etudes Internationales (HEI), Genève, 26-28 mai 2005

Le premier Forum de recherche de la SEDI sera organisé à l'Institut Universitaire de Hautes Etudes Internationales de Genève.

L'objectif principal du Forum est d'encourager la présentation de travaux de recherche par des juristes spécialisés en droit international, de stimuler des échanges de points de vue sur des thèmes d'intérêt commun, et d'établir des liens entre les différents participants, conformément aux objectifs de la SEDI. A cette fin, le Forum sera organisé sur la base d'ateliers permettant de partager de nouvelles idées avec des groupes de collègues spécialisés ou particulièrement intéressés aux thèmes qui seront présentés dans les ateliers. Le programme du Forum sera mis en ligne sur le site de la SEDI prochainement (<http://www.esil-sedi.org>).

Outre **deux séances plénières**, lors de l'ouverture et la clôture du Forum, avec des conférenciers invités, et une **séance spéciale préparée en coopération avec la Commission du droit international** auprès de l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG), **8 ateliers thématiques**, portant sur des secteurs clés ou sur des sujets qui posent de véritables défis au droit international contemporain, seront également organisés. Les ateliers constitueront l'essentiel du Forum.

Les Langues de travail seront le **Français** et l'**Anglais**. Aucune traduction simultanée n'étant fournie, le bon déroulement des débats au sein des ateliers suppose, de la part des participants une bonne maîtrise d'une de ces deux langues et une **connaissance au moins passive** de l'autre.

* * *

Appel à contribution

Les participants sont particulièrement encouragés à présenter des travaux en cours, qu'il s'agisse d'un ouvrage, d'un article, d'une thèse ou tout autre projet de recherche de même type. Il est cependant important que les propositions correspondent aux thèmes spécifiques des ateliers, tels qu'approuvés par la SEDI. **Les travaux à présenter seront choisis sur la base d'un processus de sélection supposant la soumission d'un abstract.**

Les thèmes suivants ont été choisis pour les différents ateliers :

1. Revisiter la théorie du droit post-moderne

(*Critical legal studies* ; approche féministe ; formalisme juridique ; théories néo-kelseniennes ; pluralisme juridique, anti-colonialisme, etc.)

2. La protection de l'environnement

(partenariats public/privé ; mécanismes de suivi ; droits de l'homme et environnement ; responsabilité civile ; responsabilité pour dommages environnementaux en cas de conflit armé ; etc.)

3. **Quelle place pour les acteurs privés en droit international contemporain ?**

(Responsabilité des entreprises multinationales ; ONG ; rôle des individus; nouveaux types de mercenariat ; etc.)

4. **La protection internationale de la culture**

(Protection de la diversité culturelle ; patrimoine culturel immatériel ; biens culturels et conflits armés ; patrimoine culturel subaquatique ; restitution des biens culturels ; pillage des œuvres d'art ; patrimoine culturel européen ; etc.)

5. **Protection juridique internationale des groupes vulnérables : ghetto ou protection renforcée ?**

(Réfugiés ; peuples autochtones ; enfants ; migrants ; minorités ; femmes ; etc.)

6. **Légitimité et responsabilité des administrations internationales**

(Kosovo ; Timor Oriental ; Afghanistan ; Bosnie ; etc.)

7. **Droits de l'homme en péril ?**

(Débat sur la torture ; lutte au terrorisme et droits de l'homme ; états d'urgence ; droit international humanitaire en tant que *lex specialis*, relativisme culturel ; les détenus de Guantanamo ; etc.)

8. **La mise en œuvre des décisions des organisations internationales en droit interne**

(Importance du débat entre monisme/dualisme ; procédures de mise en œuvre ; rôle des tribunaux nationaux ; organisations internationales spécifiques : UE, NU, OMC ; etc.)

* * *

Tous les juristes spécialisés en droit international sont invités à contribuer aux ateliers. La participation à l'un d'entre eux est possible au terme d'un **processus de sélection comportant la soumission d'un abstract**.

Les propositions ne doivent pas dépasser une page imprimée et doivent indiquer :

- le nom de l'auteur
- l'institution de provenance
- l'atelier souhaité
- **une page de description** du travail de recherche proposé
- le cadre dans lequel la recherche est menée (thèse, article, etc.)
- la langue de la présentation et le niveau de connaissance de l'autre langue (au moins une connaissance passive est demandée)

et doivent être accompagné de:

- **un CV** et une **liste de publications**

Préférence sera donnée aux travaux et recherches en cours et un équilibre entre jeunes chercheurs et juristes davantage confirmés sera recherché.

* * *

Délais et soumission de propositions

Les demandes de participations devront être envoyées à : <Forum2005@esil-sedi.org>

La date limite pour la soumission des propositions est **le 23 janvier 2005**

Le résultat de la sélection sera communiqué aux candidats **mi-février 2005**.

Les personnes sélectionnées devront soumettre pour le **31 mars 2005**, une **version provisoire de la présentation**, sous forme d'un texte d'environ 15-20 pages, de façon à ce que tous les participants de l'atelier aient le temps d'en prendre connaissance. Les personnes sélectionnées

recevront toutes les informations nécessaires à cet égard. La version définitive de ces travaux sera ensuite publiée sur le site Internet de la SEDI après la réalisation du Forum.

Tous les participants sélectionnés pour les ateliers bénéficieront :

- de l'inscription gratuite au Forum
- de l'invitation pour tous les repas et réceptions qui auront lieu dans le cadre du Forum

Les frais de transport et d'hébergement resteront toutefois à leur charge. Néanmoins, un certain nombre de bourses sera attribué, pour lesquelles un acte de candidature doit être présenté en même temps que la réponse à l'appel à contributions.

* * *

Bourses

Un nombre limité de **bourses** sera mis à disposition par la SEDI. Les participants sélectionnés pour présenter un travail dans l'un des workshops seront éligibles à ce propos. Priorité sera donnée aux doctorants d'universités européennes qui ne peuvent obtenir une aide institutionnelle ou de toute autre nature ainsi qu'aux jeunes chercheurs et doctorants d'Europe centrale et orientale pour lesquels l'obtention d'une aide financière est une condition essentielle de participation au Forum.

De plus, l'**Europaem**, association d'institutions universitaires européennes de premier plan, a aimablement offert un certain nombre de bourses destinées à des participants sélectionnés pour présenter un travail et **qui proviennent de l'une des institutions membres** (à l'exclusion de l'Institut Universitaire de Hautes Etudes Internationales) figurant dans la liste qui suit : l'Universiteit Leiden (Pays-bas), l'Università degli Studi di Bologna (Italie), la Rheinische Friedrich-Wilhelms-Universität Bonn (Allemagne), l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne (France), l'Univerzita Karlova V Praze (République tchèque), l'Universidad Complutense Madrid (Espagne) et l'Helsingin Yliopisto Helsinki (Finlande).

Pour des informations sur l'*Europaem*, consultez le site : <http://www.europaeum.org/>

Toute demande de bourse devra impérativement être faite au même moment que la soumission des propositions

Les boursiers bénéficieront de :

- l'inscription gratuite au Forum
- l'invitation pour tous les repas et réceptions qui auront lieu dans le cadre du Forum
- d'une allocation d'un montant maximum de 500€ destinée à couvrir les frais de voyage et de logement

Pour faire une demande de bourse de la SEDI ou de l'Europaem, veuillez ajouter à votre proposition de contribution à un atelier les **documents** suivants :

- ◆ Une **lettre de motivation** expliquant les raisons qui vous amènent à demander une bourse
- ◆ Une **lettre de référence** d'un professeur ou d'un employeur

N.B.: Aucune demande de bourse ne sera prise en considération après la date limite prévue pour la sélection